MISSION PERMANENTE DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
AUPRES DES NATIONS UNIES

SOIXANTE-SIXIEME SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DEUXIEME COMMISSION

<u>Débat sur le point 20</u> : Développement Durable

ALLOCUTION
DE

M. Paul EMPOLE LOSOKO EFAMBE
Premier Conseiller

New York, le 09 Novembre 2012
(A vérifier à l'audition)

Monsieur le Président,

La RDC se rallie à la déclaration faite par le distingué représentant de la délégation de l'Algérie au nom de G77 et de la Chine.

Monsieur le Président,

Depuis de nombreuses années, nous explorons des voies et moyens pour allier la croissance économique au développement humain et social durable, tout en préservant l'environnement et les multiples services rendus par les ressources naturelles renouvelables dont les forêts. Il s'agit là du prix à payer pour entrer tous dans l'aire du développement durable reposant sur une économie solide et verte.

En juin dernier à Rio de Janeiro la Communauté internationale venait de renouveler son engagement au Développement Durable par l'adoption du Document ***L'Avenir que nous voulons***, lequel constitue aujourd'hui notre cadre de référence pour l'action commune à entreprendre en faveur du Développement Durable. Cette action devra être menée, de l'avis de ma délégation, sous la coordination des Nations Unies et de ses Organes à qui la Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable (CNUDD) Rio + 20 a confié la mission de trouver des voies et moyens en vue de rendre opérationnelles ses conclusions ; notamment en ce qui concerne la définition des Objectifs du Développement Durable et la mise en place d'un Cadre Institutionnel fort chargé de suivi.

Cette action commune doit viser en priorité le bien-être intégral de l'homme en plaçant l'éradication de la pauvreté au centre et comme son objectif ultime. Dans cette perspective, le travail décent, l'éducation, le renforcement des secteurs de la recherche et du développement, de l'innovation et des technologies, particulièrement dans les pays en développement, sont des instruments essentiels à l'éradication de la pauvreté et capables de transformer nos sociétés actuelles en des sociétés vertes et vivant en paix.

Dans la même perspective, l'accès à l'énergie électrique et à des sources d'énergie modernes, particulièrement pour les pays en développement qui cherchent à développer leurs infrastructures et leurs capacités productives, constitue un pré requis de base pour le développement durable et l'élévation des niveaux de vie. Pour répondre de manière appropriée aux défis de l'accès à l'énergie et de la sécurité énergétique, ma délégation pense qu'il faut accorder un rôle plus important aux énergies renouvelables et aux stratégies énergétiques

nationales ; de même, au transfert des technologies utilisées dans ce domaine aux pays en développement.

Dans mon pays, nous nous sommes engagés à diversifier nos sources énergétiques notamment à travers la valorisation de notre potentiel hydroélectrique et l'exploration des énergies nouvelles et renouvelables.

Monsieur le Président,

Les défis de réchauffement planétaire et de perturbation des cycles naturels des saisons que posent les changements climatiques à l'humanité deviennent chaque jour plus nombreux et plus préoccupants que jamais. Il nous faut donc agir pour arrêter les effets négatifs du climat.

Il est établi que le mode de consommation actuel va au-delà des ressources que la Terre n'en renouvelle. Nous avons aujourd'hui plus que jamais l'obligation non seulement de produire de manière éthique ; mais aussi celle de consommer de manière responsable avant que le processus de la dégradation du climat et de la Terre ne devienne irréversible.

Ma délégation voudrait saisir cette occasion pour inviter la communauté internationale à bien poursuivre les négociations relatives au climat en réservant un franc succès à COP-18 à Doha, notamment par la conclusion d'un engagement concret sur un mécanisme international pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la proposition d'une feuille de route post Kyoto à la hauteur des attentes des défis climatiques de l'heure. Elle l'invite aussi à rendre opérationnel le Fonds vert pour le climat et les fonds « fast start » promis à Copenhague ; de même à assurer les transferts de technologie ainsi que l'aide dont ont besoin les pays en développement pour s'adapter aux effets des changements climatiques et pour mettre en place des mécanismes de lutte contre la déforestation, la dégradation des sols et la désertification.

Monsieur le Président,

Nous sommes conscients que la responsabilité ultime d'améliorer les conditions de vie de nos populations incombe d'abord et avant tout à chacun de nos Etats.

Nous devons donc capitaliser l'aspiration universelle au Développement Durable en lui donnant corps dans le contexte de différentes situations nationales. C'est ainsi que la République Démocratique du Congo, mon pays, consciente du rôle joué par les forêts notamment dans la régulation du climat, s'est résolument engagée pour sa préservation et pour la valorisation de ses multiples services

environnementaux essentiels au profit de toute l'humanité. Dès lors, il revient à la Communauté Internationale de payer le prix de cette préservation.

Dans cette perspective, nous devons faire un pas de plus et engager un véritable partenariat pour la croissance verte, alliant préservation de la forêt, lutte contre le changement climatique et développement économique et humain solide et durable. Cela étant, ma délégation appuie la démarche de la finalisation et de l'adoption d'une Convention internationale sur les forêts.

Monsieur le Président,

Ma délégation tient à remercier le Secrétaire Général pour le riche contenu de son rapport sur la ***Mise en œuvre de la stratégie internationale de prévention des catastrophes sur laquelle elle voudrait particulièrement mettre l'accent***.

Depuis la Cinquante-sixième session de l'Assemblée Générale, la Communauté Internationale a fait des catastrophes naturelles un défi mondial important à relever.

Nonobstant cette prise de conscience, les années 2011 et 2012 ont été marquées par une augmentation record des pertes due aux catastrophes avec de graves conséquences pour la vie, les moyens de subsistance des populations, en particulier des pauvres, et la préservation des fruits du développement, acquis de haute lutte. Dans l'espace de plus ou moins dix jours, nous avons eu à déplorer de nombreux dégâts causés par l'ouragan sandy de triste mémoire, ainsi que le tremblement de terre qui a frappé le Guatemala.

Toutefois, la vulnérabilité à ces catastrophes a été différente selon qu'il s'est agit d'un pays développé ou d'un pays en voie de développement. Cette vulnérabilité s'est aussi accrue à la suite de nombreux facteurs liés à l'activité humaine, notamment, l'évolution démographique, technologique et socioéconomique, à une urbanisation non durable, aux aménagements réalisés dans des zones à haut risque, au sous-développement, à la dégradation de l'environnement, aux aléas géologiques et du changement climatique, à la course à des ressources limitées, ainsi qu'à l'incidence d'épidémies telles que celle du vih/sida.

Fort heureusement, les conclusions de la Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable Rio +20 ont tenu compte de l'appel du Secrétaire Général des Nations Unies d'incorporer la gestion des risques de catastrophes et des risques climatiques dans tout cadre futur pour un développement durable, en offrant, au travers de ces recommandations, une base solide pour la concertation et l'établissement d'une feuille de route vers un cadre de réduction des risques de catastrophes par-delà 2015.

Cet engagement collectif est d'autant plus encourageant que, toute lutte pour la réduction des risques de catastrophes, pour qu'elle soit efficace, nécessite non seulement son intégration systématique dans les politiques, plans et programmes de développement durable et de lutte contre la pauvreté, mais aussi son appui sur une coopération bilatérale, régionale et internationale, notamment sur des partenariats

C'est dans cette perspective de collaboration que, au niveau de la sous région de l'Afrique centrale, les Ministres et Chefs de délégation en charge de la prévention et de la gestion des catastrophes dans les Etats-membres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale – CEEAC- , réunis le 13 juin 2012 à Libreville au Gabon, et convaincus de la nécessité de doter la sous-région d'un plan d'action opérationnel sur la préparation et la réponse aux catastrophes naturelles et autres situations d'urgence, ont adopté les deux instruments ci-après :

1. la Stratégie pour la prévention des risques, la gestion des catastrophes et l'adaptation aux changements climatiques en Afrique Centrale assortie du cadre d'action y afférent ;
2. le plan d'action de Yaoundé pour la préparation et la réponse aux catastrophes en Afrique centrale (2012 – 2017).

Face à l'accroissement des catastrophes technologiques, les conflits socio-politiques, le Plan d'action de Yaoundé est ouvert à l'ensemble des catastrophes susceptibles de se produire dans la sous-région, et il est axé sur les cinq thématiques ci-après:

1. Répertorier les risques et identifier les vulnérabilités aiguës ;
2. Améliorer les mécanismes de prévention et d'alerte ;
3. Accroître les capacités de préparation, de prévention, de réponse et de réhabilitation aux crises, au niveau national et régional ;
4. Renforcer et améliorer le cadre institutionnel et juridique relatif à la réduction des risques et à la gestion des catastrophes ; et
5. Accroître les capacités de financement des mécanismes de préparation et de réponse aux crises.

Ma délégation voudrait saisir cette opportunité pour lancer un appel aux partenaires de l'Afrique en vue d'accompagner les Etats-membres et le Secrétariat Général de la CEEAC dans la mise en oeuvre de ces initiatives sous régionales relatives à la prévention des catastrophes.

Monsieur le Président,

Dans le contexte actuel de vulnérabilité croissante, la République Démocratique du Congo, à l'instar de plusieurs autres Etats, a mis en place des mécanismes nationaux et locaux de gestion des risques. Il s'agit notamment :

- des mécanismes d'alerte rapide et des systèmes d'intervention en vue de faire face aux catastrophes naturelles, dont les plateformes nationales, les inventaires des zones à risque et la cartographie des zones à haut risque ;
- des cellules de prévention des catastrophes ;
- une politique à long terme de réduction des risques étroitement intégrées aux politiques de développement, notamment, le Plan d'Organisation de Secours en cas de Catastrophe (plan ORSEC), un cadre gouvernemental de concertation avec les partenaires, afin de permettre une meilleure modernisation de certaines de ses provinces exposées aux catastrophes;
- des mécanismes pour la protection physique et juridique des personnes affectées par les catastrophes.

Cependant, certains de ces mécanismes n'ont jamais pû être mis en oeuvre, car les efforts fournis par le Gouvernement se trouvent à chaque fois confrontés à l'insuffisance des ressources financières, les problèmes de capacités ainsi que bien d'autres contraintes, ou simplement dilués dans les difficultés économiques traditionnelles.

Pour terminer, ma délégation voudrait demander aux partenaires internationaux, particulièrement aux pays développés, d'approfondir davantage et de mettre à profit les connaissances scientifiques, technologiques et l'assistance financières à la disposition des pays en développement, principalement les Pays les Moins Avancés, pour qu'ils aient accès à des technologies de pointe écologiquement et économiquement rationnelles et faciles à utiliser pour pouvoir adopter des stratégies plus globales de réduction des risques de catastrophes et renforcer de manière efficace et efficiente leur capacité de gestion des risques de catastrophe.

Je vous remercie de votre attention.